

**COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE DU 08/03/2024 AU 10/04/2024**

Conformément à l'article L2122-23 du CGCT, le Maire doit rendre compte à l'Assemblée des décisions qu'il a prises en vertu de la délégation que lui a accordée le Conseil municipal par délibération du 25 mai 2020, conformément à l'article L2122-22 du CGCT.

**Il donne ainsi lecture des décisions prises depuis le 08 mars 2024 :**

DECISIONS					
Numéro	Date	Date de commande	Objet	Tiers	Montant HT
DEC20240318-018	18/03/2024	19/03/2024	Chariot à roulettes pour matériel salle polyvalente	Sarl METALAIC 72170 Vernie	685.00 €
DEC20240318-019	19/03/2024	19/03/2024	Plaque commémorative de la 80ème année de la Libération des Camps	Sas OUEST GRAVURE Signalétique 49003 Angers Cédex 01	398.97 €
DEC20240319-020	19/03/2024	21/03/2024	Remplacement lavabo circulaire école maternelle	Entreprise MOUETAUX Patrick 72130 SOUGE LE GANELON	3 002.47 €

CONCESSIONS CIMETIERE							
Numéro	date de signature		Nom du titulaire	Type	Durée	Date d'effet	Emplacement